

# FORUM SUR LA PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Perspectives, expériences et visions d'avenir

## Présentation 4

### La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

*M. Christian Gobat, Chargé de mission RPT de la Conférence des  
gouvernements cantonaux (CdC)*



# La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

—  
Lausanne, 30 novembre 2018  
Forum sur la péréquation intercommunale

Christian Gobat, CdC, chargé de mission  
pour la péréquation financière

## Sommaire

1. Principes généraux
2. Instruments de la péréquation financière
3. Effets financiers
4. Réforme de la péréquation financière
5. Conclusions

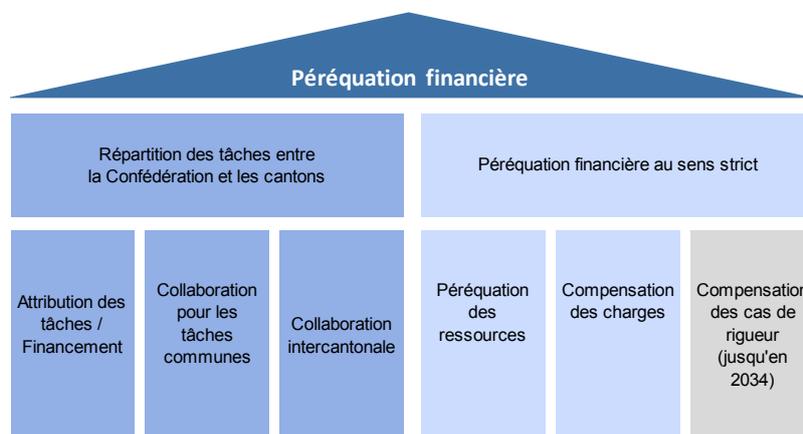
## 1.1. Portée institutionnelle

- La péréquation financière contribue au bon fonctionnement du fédéralisme suisse et au respect du principe de subsidiarité
- La péréquation financière donne un cadre qui permet à la Suisse de rester un État fédéral performant
- Fédéralisme et péréquation financière permettent de prévenir une centralisation excessive
- Le fédéralisme fiscal repose sur la concurrence et la solidarité :
  - Un bon équilibre est nécessaire, sans quoi l'adhésion au fédéralisme faiblit
  - Solidarité à trois niveaux : 1. compensation en fonction de la force économique (péréquation des ressources), 2. compensation des charges socio-démographiques (CCS), 3. compensation des charges géo-topographiques (CCG)

## 1.2. Fondements constitutionnels

- **Art. 43a al. 4 de la Constitution fédérale**  
Les prestations de base doivent être accessibles à tous dans une mesure comparable.
- **Art. 135 al. 2 de la Constitution fédérale**  
La péréquation financière et la compensation des charges ont notamment pour but:
  - a. de réduire les disparités entre cantons en ce qui concerne la capacité financière;
  - b. de garantir aux cantons une dotation minimale en ressources financières;
  - c. de compenser les charges excessives des cantons dues à des facteurs géo-topographiques ou socio-démographiques;
  - d. de favoriser une collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges;
  - e. de maintenir la compétitivité fiscale des cantons à l'échelle nationale et internationale.

## 1.3. La péréquation financière nationale au sens large



## 2.1. Les instruments de la péréquation financière

### ■ Péréquation des ressources

- Réduire les disparités de capacités financières entre les cantons
- Assurer le financement des tâches cantonales sans faire peser une charge fiscale excessive sur les contribuables
- Financement par la Confédération (péréquation verticale) et par les cantons à fort potentiel de ressources (péréquation horizontale)

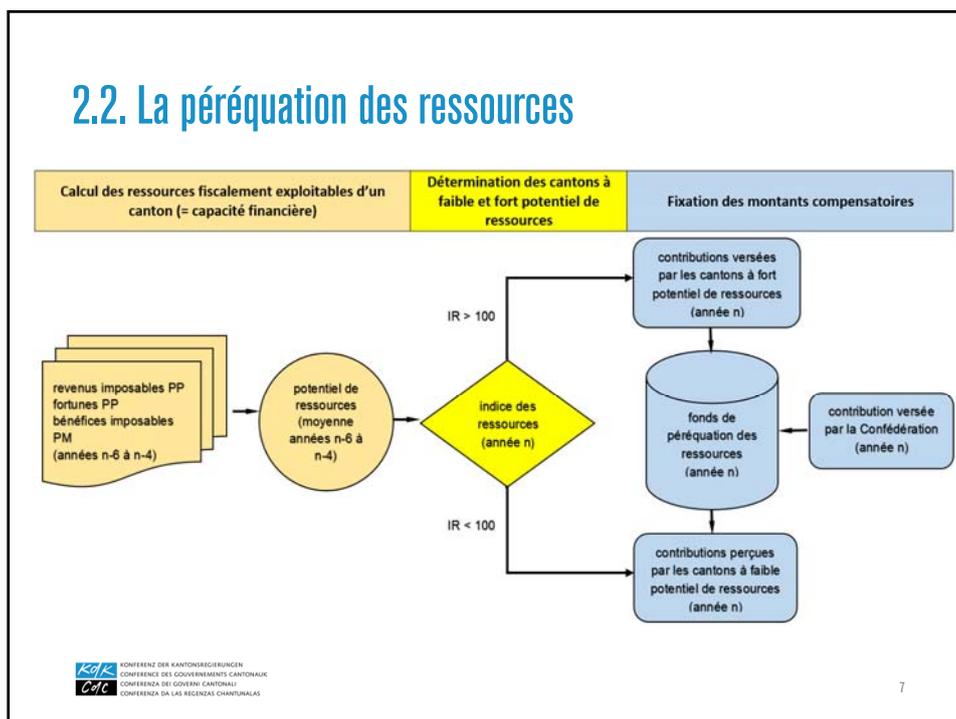
### ■ Compensation des charges excessives

- Indemniser les cantons qui doivent assumer, pour des raisons structurelles, des coûts plus élevés lors de la fourniture de biens et services publics
- Financement par la Confédération (péréquation verticale)

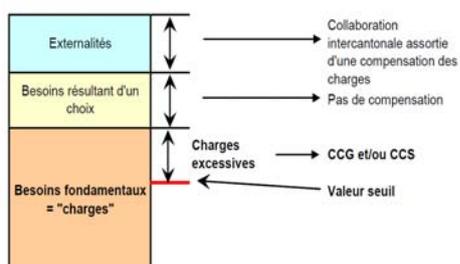
### ■ Fonds de compensation des cas de rigueur

- Garantir qu'aucun canton à faible potentiel de ressources ne voie sa situation financière se dégrader du fait du passage en 2008 à la nouvelle péréquation financière
- Financement par la Confédération et tous les cantons (péréquation verticale et horizontale)

## 2.2. La péréquation des ressources



## 2.3. La compensation des charges excessives



- Contribution au titre des charges excessives
- Indemniser les cantons de montagne: compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG)
- Indemniser les cantons très urbanisés: compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS)

8

## 2.4. CCG



KoKo KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERN CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

### Coûts dus à la nature du terrain et à un habitat clairsemé:

- Altitude
- Déclivité du terrain
- Structure de l'habitat
- Faible densité démographique



9

## 2.5. CCS

### Coûts liés à la structure de la population:

Pauvreté  
Structure d'âge  
Intégration des étrangers



### Coûts liés à la densité de l'habitat et de l'emploi:

Nombre d'habitants  
Densité de population  
Taux d'emploi



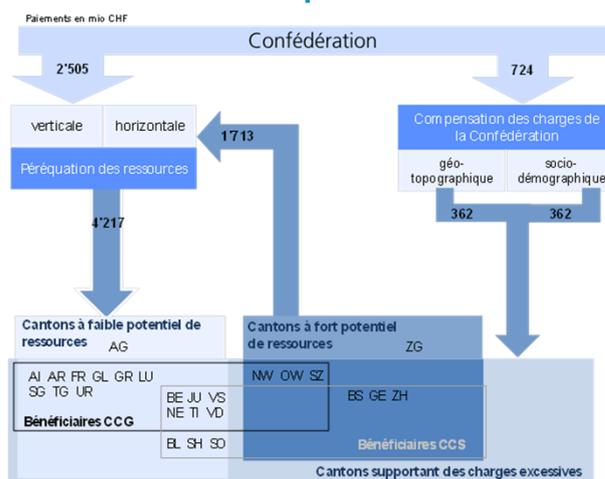
KoKo KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERN CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

10

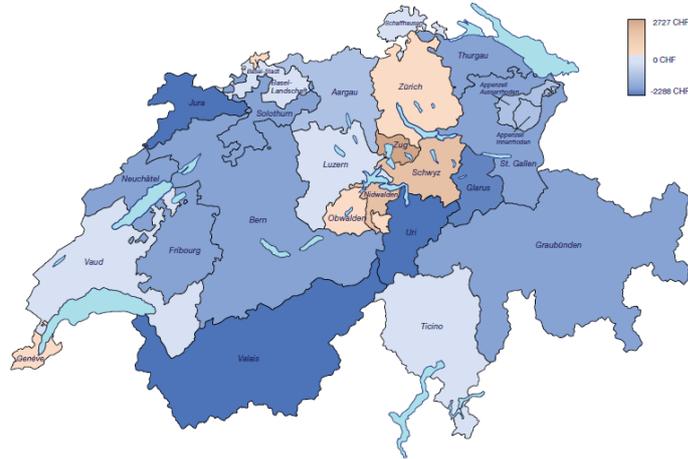
## 2.6. Le fonds pour cas de rigueur

- But: amortir le passage en 2008 de l'ancien au nouveau système
- Diminution de 5% à partir de 2016 (versements jusqu'en 2034)

## 3.1. Les versements compensatoires 2019



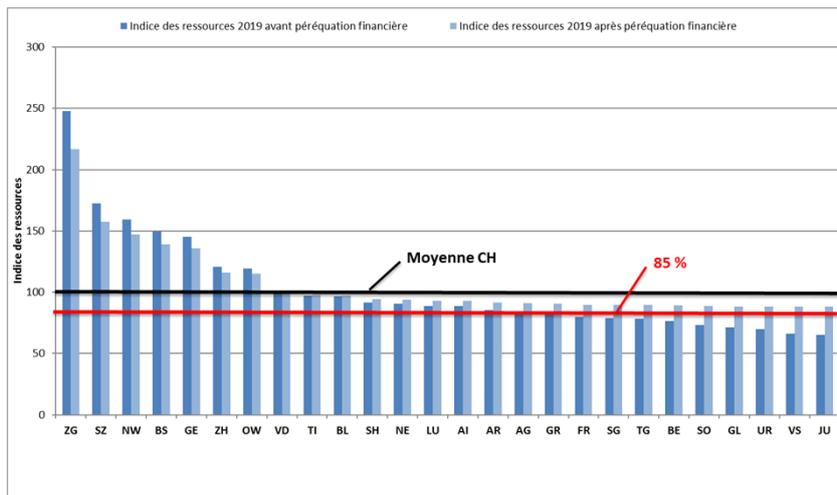
### 3.2. Les effets péréquatifs nets 2019



KoVe KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERNÏ CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

13

### 3.3. Indice des ressources 2019



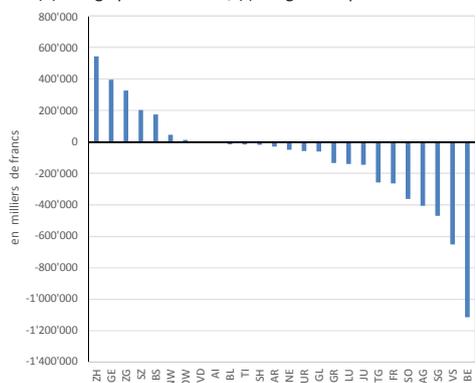
KoVe KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERNÏ CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

14

### 3.4. Péréquation des ressources 2019

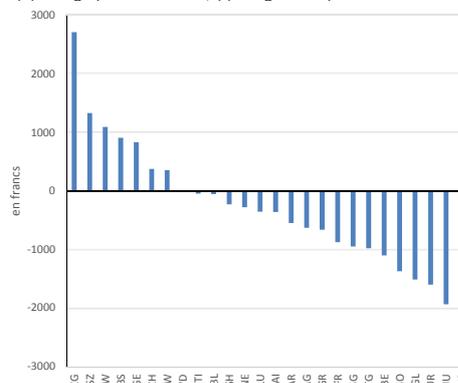
#### Versements totaux

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton



#### Versements par habitant

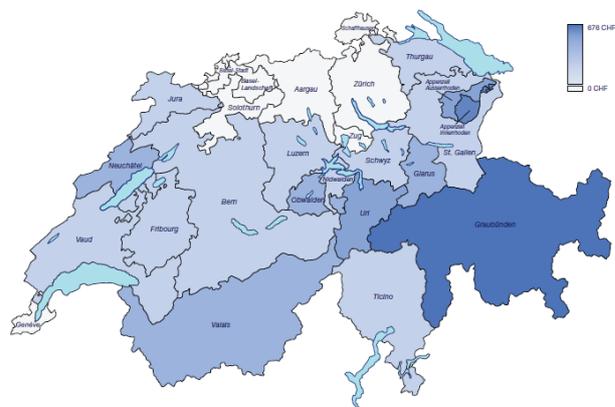
(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton



KoKo CONFÉRENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFÉRENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFÉRENZA DA LAS REGENZAS CANTONALAS

### 3.5. CCG 2019

*Paiements au titre de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géotopographiques, en francs par habitant*



KoKo CONFÉRENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFÉRENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFÉRENZA DA LAS REGENZAS CANTONALAS

### 3.6. CCS 2019

*Paiements au titre de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques, en francs par habitant*



KoPK KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERN CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CANTONALS

17

## 4. Optimisation de la péréquation financière

Projet de révision de la LPFCC en discussion aux Chambres fédérales:

Système actuel	Propositions d'optimisation
Fixation du fonds de péréquation des ressources par le parlement fédéral tous les 4 ans et en fonction de l'évolution du potentiel de ressources les autres années	Fixation du fonds de péréquation en fonction d'une dotation minimale garantie par la loi
Dotation minimale visée de 85%	Dotation garantie de 86,5% aux cantons dont l'indice des ressources avant péréquation est inférieur à 70%
	Augmentation du fonds CCS (+ 80 millions en 2021 et + 140 millions à partir de 2022)

KoPK KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFÉRENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFEDERAZIUN DA GOVERN CANTONALS  
CONFEDERAZIUN DA LAS REGENZAS CANTONALS

18

## 5. Conclusions

- La solidarité entre cantons (péréquation horizontale) et entre la Confédération et les cantons (péréquation verticale) fonctionne
- Le rapport sur l'efficacité 2016-2019 montre que les objectifs définis dans la loi (PFCC) ont été atteints
- Mais, le système doit être optimisé pour être plus juste et transparent

**Merci pour votre attention**